



Comité des Fêtes
de Poisy

Formulaire Inscription VIDE GRENIER

8 JUIN 2025



RECTO-VERSO

CENTRE VILLAGE POISY

RÉSERVATION OBLIGATOIRE au plus tard **le 16 MAI 2025** (sauf si complet avant cette date)
par courrier à

**COMITE DES FETES DE POISY - Boîte postale - 82 route de l'école de l'agriculture - 74330
POISY** (en face de l'entrée parking Monuments aux morts).

TARIF : 15 € les 3 mètres - Possibilité de réserver plusieurs emplacements de 3 mètres. Les stands mesureront 3, 6, 9 et 12 mètres linéaires.....

POUR L'INSCRIPTION DÉFINITIVE JOINDRE OBLIGATOIREMENT :

L'emplacement sera réservé à réception du dossier complet:

- Bulletin d'inscription daté et signé
- Ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile
- Règlement du vide-grenier **signé précédé de la mention «lu et approuvé »**
- Copie recto-verso de la carte d'identité ou carte professionnelle
- Chèque à l'ordre du Comité des Fêtes de Poisy (encaissé fin mai)

MERCI D'ÉCRIRE EN MAJUSCULE

IDENTITE: Nom : _____ Prénom : _____

Adresse _____ Code postal

Commune : _____ Téléphone

Adresse mail:

Pour les PROFESSIONNELS, raison sociale et n° SIRET.....

Je réserve _____ emplacements de 3 mètres linéaires au vide grenier de POISY le dimanche 8/6/2025.

TOTAL: _____ emplacements × 15 € = _____ €

Ci-joint mon règlement de _____ € et **la copie recto verso de ma pièce d'identité ou carte professionnelle**

Souhais particuliers (nous ne garantissons pas qu'ils puissent être satisfaits).....



CHEQUE ENCAISSÉ (FIN MAI) => EMPLACEMENT VALIDE

Attribution de votre emplacement : Votre N° de votre emplacement vous sera envoyé par mail à la semaine de brocante . (rien ne sert d'envoyer des mails nous ne repondrons pas) !!!!

Aucun accusé réception d'inscription ne sera envoyé.

Nous vous rappelons que ce vide grenier est organisé par des bénévoles, nous souhaitons qu'il reste dans un esprit « bon enfant » et vous remercions de votre compréhension.

REGLEMENT BROCANTE À LIRE ET À SIGNER

Le Comité des Fêtes de Poisy est organisatrice de la brocante du Dimanche 8 juin 2025 qui se déroule au centre du village de Poisy de 8h00 à 17h00.

Déclare sur l'honneur:

- De ne pas être commerçant(e),
- De ne vendre que des objets personnels et usagés (article R321-9 du Code Pénal)
- De non participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du Code Pénal).
- Etre majeur
- Les exposants sont attendus le dimanche de 6h00 à 7h50 sur l'emplacement affecté par les organisateurs. Aucun véhicule ne pourra être laissé sur les emplacements sauf professionnels et PMR. Des parkings sont prévus à l'extérieur. Tout stationnement en dehors des parkings officiels fléchés est susceptible d'être verbalisé par les services de police.
- Les véhicules devront quitter la zone des exposants dès le déchargement des marchandises et avant même l'installation du stand
- Les sommes versées resteront acquises à l'association en cas d'annulation de la part de l'exposant. Le vide grenier se déroulant en plein air, *aucun remboursement ne sera accordé en cas d'intempéries.*
- En cas d'annulation du vide grenier par le COMITÉ, une communication sera faite via les réseaux sociaux et le site internet de l'association et les chèques de réservation seront détruits.
- La vente de boissons et de produits alimentaires est exclusivement réservée à l'association organisatrice et aux personnes autorisées par l'association.
- Les emplacements de stands devront être laissés propres en fin de journée. **Aucun carton d'emballage, invendu ou déchet ne doit rester sur place**

“Précédé de la mention lu et approuvé”

Signature